

SERIE SONORISEE

Compétitions Support Audiovisuel, niveau de participation par accès direct et type de jugement montage. Voir les articles **Règlements communs (page 16)** et **Panorama des compétitions (page 12)**

A. DEFINITION

La série sonorisée est une discipline de l'audiovisuel. Voir article Compétitions de l'Audiovisuel (page 39)

La Série Sonorisée est une création qui est totalement intégrée dans le domaine audiovisuel. Elle en respecte donc les règles tout en comportant quelques spécificités.

Certains auteurs aiment projeter de très belles images en les accompagnants d'une musique. L'œuvre de la Série Sonorisée va constituer une création en elle-même dont le but est de faire partager un événement, une ambiance, une histoire, un univers, un personnage, un sentiment, une technique, une région, une passion ou tout autre ensemble photographié, suivant l'envie de l'auteur.

Une Série Sonorisée est composée uniquement de photographies accompagnées d'une ou plusieurs musiques instrumentales (les bruitages sont acceptés), d'un titre et d'un générique.

N.B : Une partie chantée, des commentaires (vocaux ou écrits), des séquences vidéo, des emprunts (internet ou toute autre source), reproduction d'œuvres d'art, de photographies ne sont pas acceptés.

La durée maximale d'une Série Sonorisée est fixée à quatre 4 minutes, générique compris.

B. RESULTATS

Le jury classe les dix premiers, désigne éventuellement un « Coup de Cœur » par juge et un Prix Spécial.

Ces montages ne pourront plus participer aux Compétitions Nationales Audiovisuel les années suivantes.

Les autres montages sont classés 11ème ex æquo, 21ème ex æquo, 31ème ex-æquo, ...